

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS est une société à capital variable, à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Casablanca sous le numéro 123456789.



Déclaration de Maladie

N° W19-495058

57517

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) : R.A.M.

Matricule : 05683 Société : R.A.M.

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre : RACHIDI Hassan

Nom & Prénom : RACHIDI Hassan

Date de naissance : 05.07.1960

Adresse : /

Tél. : 06 61 3772 64 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin : Dr. NAYME Karim

Ophthalmologie
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour
- Casablanca -
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Dr. Rachid Khadigi

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☒ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

Ph. Myope

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

20 JAN 2021

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/12/2020	G+60		250 D+1	INP : 091108827 Dr. NAYME Racim Ophtalmologie Lot Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour - Casablanca - 50-79 / 0643-08-22-95

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	30/12/2020	274160

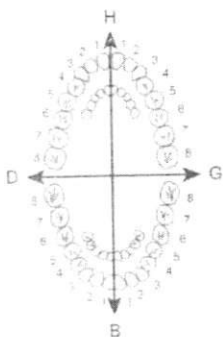
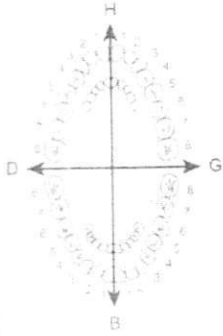
[illegible][illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 55533412 00000000 21433552 00000000 D 00000000 55533411 G 00000000 11433553 B			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Creation, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la prothèse			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Karim NAYME

Ophtalmologiste

Maladies et chirurgie des yeux



الدكتور كريم النعيم

طبيب العيون

أمراض وجراحة العيون

Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

جراحة الجلالة داء الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي والشبكة

جراحة الجفون ومسالك الدموع

casablanca

Le **30 décembre 2020**

Mme DRIOUICH KHADIJA

Monture + verres correcteurs progressifs

VL : OD = + 0.75 (- 0.50 à 111°)

OG = + 0.75 (- 0.50 à 65°)

VP : ODG = Add : + 2.50

Dr. NAYME Karim
Ophtalmologiste

Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour
- Casablanca -

Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

STÉ. OPTIQUE TWIN-CENTER
N°121 Angle Bd Zerkouni
et El Massara Casa
N°Patente: 35718001

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemmour) Lot. Nassim Casablanca

5, شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزموور سابقا) - جزيرة النسيم البيضاء

☎ + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

✉ karim.nayme@gmail.com 📍 Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim



OPTIQUE TWIN CENTER

بصريات توين صونطر



OPTICIENNE, OPTOMÉTRISTE
DIPLOMÉE DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR
D'OPTOMÉTRIE ET D'OPTIQUE DE
CONTACT - BRUXELLES (I.O.R.T)

إختصاصية في البصريات والعدسات اللاصقة
التخرج من المعهد العالي للبصريات
(I.O.R.T) بروكسل

FACTURE N° : 08084

CLIENT : DR. TOUNCH KHADIJA DATE : 16/01/2021

DOCTEUR :

QTS	NOMENCL	DESIGNATION		PRIX
1		MONT	BR. B2210	1200.00
		TYPE VERRE	Progressif blanc autivellet Nikon 1.6	
		V.L	OD = (110° - 0.50) + 0.75 OG = (65° - 0.50) + 0.75	2000 2000
			ADD : +2.50	
		MONT		
		TYPE VERRE		
		V.P	OD: OG:	
NET A PAYER				5200.00

STÉ. OPTIQUE TWIN-CENTER
N°121 Angle Bd. Zerkouni
et El Massira - Casa
N°Patente: 35716001

MODE REGLEMENT:

ESP

Arrêtée la présente Facture à la Somme de : cinq mille deux cent dix

Dirhams

Dont T.V.A 20% : 867

STÉ. OPTIQUE TWIN-CENTER
N°121 Angle Bd. Zerkouni
et El Massira - Casa
N°Patente: 35716001

INPE 095002093

121, Twin Center - RDC - CASABLANCA

Tél. : 05.22.95.80.26 - Fax : 05.22.95.80.27

I.F. : 01003944 - R.C. : 93865001 - Patente : 35716001

ICE: 000168272000039